

Le directeur
de cabinet

PARIS, LE 18 AOÛT 2005

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie.

Objet : préparation de la gestion 2006.

P.J. : 28 annexes

L'entrée en application de la LOLF sera effective au 1^{er} janvier 2006. A compter de cette date, vous serez responsables de la gestion déconcentrée des crédits inscrits dans les programmes relevant des deux missions « enseignement scolaire » et « recherche et enseignement supérieur », notamment en qualité de responsable d'un budget opérationnel de programme. Vous aurez également à exécuter les dépenses relatives au programme « enseignement privé » et à certains programmes de la mission « recherche et enseignement supérieur » en qualité de responsable d'une unité opérationnelle.

La présente circulaire a pour objet de vous apporter les précisions nécessaires à la préparation de la gestion 2006. Pour ce faire, elle est accompagnée d'un ensemble d'annexes dont la plupart ont déjà été présentées aux secrétaires généraux d'académie lors de la réunion du 2 juin dernier et sont accessibles en ligne sur le site DIALOGUE et sur l'intranet de la DAF.

Ces annexes s'organisent selon la logique suivante :

- les fiches 1 à 14 sont des fiches thématiques destinées à rappeler les principaux concepts introduits par la LOLF et les conséquences de leur mise en application pour 2006
- les fiches 15 à 26 rappellent le périmètre des programmes et des BOP afin de vous permettre de ventiler avec précision les moyens en crédits et en personnels de chaque programme
- les fiches 27 et 28 présentent le calendrier des travaux à conduire de part et d'autre pour l'élaboration de l'ensemble des BOP 2006 ainsi que les documents que vous devrez transmettre à l'administration centrale pour les réunions techniques.
Ces documents se présentent sous la forme de tableaux explicatifs des calculs du socle des BOPA effectués à la fois par l'administration centrale et chaque académie. Ils serviront de base aux discussions qui interviendront courant novembre centrées sur ce point (cf. calendrier ci-dessous).

Copie : MM. Les vice-recteurs de Nouvelle Calédonie, Mayotte, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna – M. le chef du service de l'enseignement de Saint-Pierre-et-Miquelon



La construction de cette programmation, pour ce qui vous concerne, correspond aux programmes au sein desquels vous serez responsables de BOP. La programmation des moyens relatifs aux programmes pour lesquels les rectorats sont des unités opérationnelles (enseignement privé, formations supérieures hors CPER, vie étudiante, orientation et pilotage de la recherche) relèvera de l'administration centrale.

Il est nécessaire de souligner les points suivants :

1. La stabilisation des périmètres sera achevée fin août

S'agissant des périmètres des programmes et des BOP et de la ventilation des moyens entre actions, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'administration centrale et les académies afin de préciser le rattachement de certaines dépenses. En outre, dans le cadre de la préparation du PLF 2006, il est apparu quelquefois nécessaire d'opérer des ajustements entre programmes voire entre missions. La finalisation de ces mouvements est en cours d'achèvement. Dès lors, les informations qui vous sont données à ce titre sont susceptibles d'ultimes ajustements qui vous seront communiqués dès que possible.

2. La construction des BOP doit faire l'objet d'un travail conduit parallèlement par l'administration centrale et les rectorats

Les contraintes liées à la masse salariale, comme les délais imposés pour arrêter la programmation 2006 sur l'ensemble des programmes, nous obligent collectivement à une grande rigueur dans le respect des calendriers. Pour cette raison, il est apparu préférable que l'administration centrale procède à une première ventilation des moyens en format LOLF, sur la base des données disponibles en distinguant le titre 2 des autres dépenses. Ce socle vous sera communiqué en octobre. Parallèlement, vous êtes invités à élaborer sur les mêmes bases votre socle de programmation afin que les discussions techniques qui se dérouleront en novembre s'appuient sur ces approches respectives. Au terme de ces travaux un socle sera défini pour chaque BOPA, préalablement à la prise en compte des mesures du PLF 2006.

3. Le respect du calendrier est impératif pour ne pas retarder le démarrage de la gestion 2006

Ces travaux vont s'inscrire dans un calendrier très contraint qui doit permettre d'intégrer pour début décembre les données issues du PLF 2006 qui permettront d'ajuster le socle et d'arrêter la programmation de l'ensemble des BOP 2006. En effet, la programmation devra être soumise au contrôleur financier central au plus tard mi-décembre pour recueillir son visa, lequel conditionne la mise en place effective des crédits dans les premiers jours de janvier 2006.



3 / 3

Calendrier des travaux :

août 2005 : envoi de la circulaire de préparation des BOP 2006 aux académies.

août-septembre 2005 : travaux préparatoires à l'élaboration des BOP conduits parallèlement dans les académies et en administration centrale.

30 septembre 2005 : communication aux académies du socle des BOP et du plafond d'emplois en ETPA hors titre 2 et hors mesures nouvelles 2006 , accompagnée de la fiche explicative de calcul renseignée par l'administration centrale.

15 octobre 2005 : communication aux académies du socle des BOP pour le titre 2.

25 octobre 2005 : remontée par les académies de leur proposition de socle accompagnée de la fiche explicative complétée par leurs éléments de calcul et leurs justifications.

3 novembre au 18 novembre 2005 : réunions techniques inter-académiques – analyse conjointe des socles des BOP de l'ensemble des programmes.

Début décembre 2005 : prise en compte des mesures nouvelles 2006 et ajustement des BOP.

15 décembre 2005 : transmission au contrôleur financier central de la programmation pour visa.

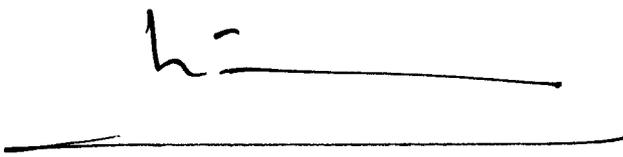
2 janvier 2006 : début de la gestion au format LOLF.

Janvier 2006 : présentation des BOP au contrôleur financier déconcentré pour avis.

Je rappelle enfin, que dans le cadre du plan de formation à la LOLF, quatre sessions de formation de formateurs ont été organisées en juin 2005 au bénéfice de l'ensemble des académies sur les thèmes : BOP, gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) et nouvelle comptabilité. La démultiplication de ces formations par ces formateurs au cours du dernier trimestre doit constituer pour vos services un accompagnement indispensable à la mise en place de la nouvelle gestion à compter du 1^{er} janvier prochain.

Je vous remercie de l'attention portée au respect de ces échéances. Vous voudrez bien me tenir immédiatement informé de toute difficulté susceptible de les remettre en cause.

L'administration centrale s'efforcera de répondre dans les plus brefs délais à toutes les interrogations dont feront part vos services et de vous apporter tout l'appui nécessaire à la préparation de la gestion 2006.


Patrick GERARD